

Compte rendu de la séance du jeudi 16 mars 2017

Président de la séance : WAGNER Philippe
Secrétaire de la séance : MOUTTE Michèle

Présents :

Tous les membres à l'exception de

Absents : Monsieur Louis BREMOND, Madame José CHARROUX, Madame Cathie MAZZOLINI

Représentés : Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

Approbation du dernier compte-rendu :

Séance du 23/02/2017 - *approuvé à l'unanimité*

Délégations de Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT :

Néant

Ordre du jour:

- Convention pour participation au surcoût de la cantine de septembre à décembre 2016.
- Comptes de gestion 2016
- Comptes administratifs 2016
- Location bâtiment Giusti
- Projet Utile
- Questions diverses

Ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour - *approuvé à l'unanimité* :

- Subvention à l'association "par sons et par mots" - Déambulations 2017
- Demande de subvention DETR - Point numérique pour CNI

Délibérations du conseil :

1. Convention pour participation au surcoût de la cantine du 01/09/2016 au 16/12/2016 (DE 2017 009)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1er avril 2016, relative à la convention financière passée avec les autres communes, dont les élèves sont demi-pensionnaires, pour leur participation au surcoût des repas de la cantine depuis la rentrée des classes 2015/2016.

Il rappelle que le Collège du Pays de Banon prépare les repas de la cantine scolaire depuis le 2 novembre 2015, et que la commune de Banon met à disposition un agent communal pour 18h hebdomadaires.

Le surcoût est calculé ainsi :

Prix de revient du repas + frais de personnel mis à disposition - participation des parents

Il précise aussi que le coût facturé aux parents reste inchangé pour l'année 2017, soit 4€ par repas.

Pour la période allant de septembre à décembre 2016, le surcoût est donc de :

$3.20€ + 1.07€ - 4.00€ = 0.27€$ par repas.

Afin de finaliser cet accord de participation, il convient donc de le conclure sous forme de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les termes de la convention** relative à la prise en charge du surcoût lié à la préparation des repas de la cantine scolaire pour la période du 1er septembre au 16 décembre 2016.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celle-ci.

2. Comptes de gestion 2016 (DE 2017 010)

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2016 pour :

- le budget général de la commune
- le budget annexe eau/assainissement

et rappelle qu'ils constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est fait état des résultats de clôture suivants :

Budget général de la commune

- section de fonctionnement : excédent de 97 097.56€
- section d'investissement : excédent de 109 820.18€

Budget eau/assainissement

- section de fonctionnement : excédent de 68 433.42€
- section d'investissement : déficit de 1 853.92€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2016** pour :
 - le budget général
 - le budget annexe eau/assainissement

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Compte administratif 2016 - Budget général (DE 2017 011)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2016 pour le budget général.

Sous la présidence de Monsieur Joanny BOUNOUS, premier adjoint, le Conseil Municipal examine les résultats de l'exercice 2016 qui s'établissent ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		110 252.78				110 252.78
Opérations exercice	538 593.80	538 161.20	953 070.20	1 050 167.76	1 491 664.00	1 588 328.96
Total	538 593.80	648 413.98	953 070.20	1 050 167.76	1 491 664.00	1 698 581.74
Résultat de clôture		109 820.18		97 097.56		206 917.74

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire, à l'unanimité :

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Compte administratif 2016 - budget annexe eau/assainissement (DE 2017 012)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2016 pour le budget annexe eau/assainissement.

Sous la présidence de Monsieur Joanny BOUNOUS, premier adjoint, le Conseil Municipal examine les résultats de l'exercice 2016 qui s'établissent ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 094.15		22 581.32		45 675.47
Opérations exercice	66 036.98	41 088.91	179 899.97	225 752.07	245 936.95	266 840.98
Total	66 036.98	64 183.05	179 899.97	248 333.39	245 936.95	312 516.45
Résultat de clôture		- 1853.92		68 433.42		66 579.50

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire, à l'unanimité :

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Location du bâtiment Giusti (DE 2017 013)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de transfert du tri postal dans une partie des locaux du bâtiment "Giusti", sis Route d'Apt.

Le local, loué à titre commercial, dont l'aménagement a été réalisé par les services municipaux, compte une surface utile de 114m², et se porte à usage de local d'activité de distribution de courrier. Y est également attachée une aire de stationnement devant.

Conformément au bail commercial proposé, la date de prise d'effet sera effective seulement au jour de la constatation de la conformité du bâtiment par les services de "Locaposte" et de la commune.

Le loyer annuel proposé, hors charges, est fixé à 3 804.00€ ht soit 4 565.00€ tt. Celui-ci sera réglé trimestriellement et d'avance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bail commercial au profit de la société LOCAPOSTE pour le local commercial situé Route d'Apt.
- **CONFIRME** le loyer annuel proposé dans ledit bail pour un montant de 3 804.00€ ht soit 4 565.00€ ttc.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail.

6. Projet Utile - Cession de terrain et bail à construction (DE 2017 014)

Monsieur le Maire rappelle les précédentes discussions relatives à l'agrandissement du magasin Utile par la SAS CALEO ainsi que les deux dernières délibérations en date du 27 mai 2016 et du 7 juillet 2016, donnant d'une part, un accord de principe pour un bail à construction et un engagement pour la cession des parcelles qui seront construites pour ce projet et d'autre part, fixant le prix de vente, la surface cédée et l'engagement de la SAS CALEO pour l'aménagement du parking.

Parallèlement à ces délibérations, le projet, soumis à permis de construire a enregistré un avis défavorable de la part de l'architecte des bâtiments de France en fin d'année 2016. La SAS CALEO a donc présenté un nouveau projet lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Toutefois, pour se faire et respecter les prescriptions de l'ABF :

- l'emprise au sol du bâtiment a diminué (465 m²)
- la surface de vente reste inférieure à 300m²
- l'emprise foncière passe de 565m² à 605m².

Monsieur le Maire rappelle le prix de vente fixé à 60€ le m² et fait également état de l'engagement de la SAS CALEO consistant à aménager un parking de 12 places, destiné aux camping-car.

Considérant que la nouvelle implantation du projet avance considérablement sur le parking communal, et laisse un espace trop important entre le mur existant et le bâtiment à créer,

Considérant ainsi que le parking aura pour vocation première à recevoir la clientèle Utile alors qu'il est municipal,

Considérant que la nouvelle surface à céder passe de 565m² à 605m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

avec 4 voix pour,

5 voix contre (C. BOURRELY, S. CAMPIONE, MC. CLAEYS, P. LOMBARD, C. PRACHE),

3 abstentions (J. BOUNOUS, S. GIOVANNONI, E. ROBIN)

- **REFUSE de valider** le projet présenté en l'état
- **REFUSE de donner son accord de principe** pour un bail à construction sur une surface à céder de 605m².

7. Subvention à l'association "par sons et par mots" - Déambulations 2017

Monsieur le Maire rappelle l'intervention en dernière séance du Conseil Municipal de Mme SAGNES et de M. COMONT, de l'association "par sons et par mots", à propos du projet "Déambulations 2017".

"Les Déambulations 2016" a été un projet collectif avec implication d'une centaine d'habitants pour un spectacle dans les rues de Banon début juillet, ayant réuni environ 400 personnes.

Le budget présenté pour la manifestation 2017 fait état d'une subvention de 4 800€ émanant de la commune de Banon. Pour mémoire, en 2016, la subvention accordée à titre exceptionnel s'élevait à 1 800€ alors que la demande faisait état d'une somme de 3 500€.

Compte tenu des associations pour lesquelles la commune de Banon s'engage chaque année,

Il est décidé de **reporter cette décision**, mais le Conseil Municipal réaffirme son opposition à la fermeture de la place pendant 4 jours.

8. Demande de subvention DETR - Dispositif CNI (DE 2017 015)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des nouvelles modalités d'instruction des cartes nationales d'identité, mises en oeuvre depuis le 8 mars 2017.

En effet, les administrés doivent à présent effectuer une pré-demande en ligne sur un site dédié puis prendre un rendez-vous dans une mairie équipé d'un dispositif de recueil (DR) CNI (Forcalquier, Manosque pour notre secteur).

Toutefois, afin de maintenir un lien de proximité avec nos administrés, la commune peut mettre à disposition un point numérique (ordinateur relié à internet, imprimante et scanner), équipement pouvant être subventionné au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, à hauteur de 80% maximum.

Monsieur le Maire propose donc l'acquisition de cet équipement si une telle subvention peut être octroyée.

Le coût estimatif du nouvel équipement s'élevant à 1 078.00€ ht, il est proposé le plan de financement suivant :

* D.E.T.R 2017 862.40€ (80%)

* Autofinancement 215.60€ (20%)

Total HT 1 078.00€ (100%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'équipement d'un point numérique "CNI".
- **APPROUVE** le plan de financement tel que proposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer tout dossier nécessaire aux demandes de subvention.

Questions diverses :

- **Commission de recrutement ATSEM**

Les élus de cette commission sont :

Stéphanie GIOVANNONI

Maryse MARC

Marie-Claude CLAEYS

Cyrille PRACHE

Philippe WAGNER

- **Informations diverses**

Fête du Fromage : 21/05/2017

Tour de France : 21/07/2017 (Caravane à 13h25 - Coureurs entre 15h07 et 15h25)

Bal des pompiers : 22/07/2017

Fête de la Lavande : 23/07/2017

Séance levée à 20h40

Le Maire : Philippe WAGNER

